

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > France > Migrant.es, réfugié.es, diaspora (France) > Enfant, jeune (Migrant.es, France) > **Un bilan d'étape en réponse au ministre de la Chasse à l'enfant**

Un bilan d'étape en réponse au ministre de la Chasse à l'enfant

lundi 24 juillet 2006, par [Réseau Education sans frontières](#) (Date de rédaction antérieure : 24 juillet 2006).

Le Réseau éducation sans frontières (RESF) publie son bilan d'étape le 24 juillet 2006, date à laquelle le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire, ministre de la Chasse à l'enfant et au jeune majeur a annoncé le sien.

Tirant un bilan sommaire de ses deux années d'existence, le RESF se félicite d'avoir contribué à maintenir en France, dans un pays dont personne ne doute qu'il sera un jour le leur, probablement plusieurs centaines de jeunes, d'adultes et de familles. Parmi les cas les plus emblématiques, signalons celui de Barbe Makombo et de ses enfants Rachel, Jonathan, Grace et Naomie qui devraient être régularisés dans les semaines à venir malgré l'évidente mauvaise volonté préfectorale ; celui de la famille Mekhelleche à Pantin, celui de la famille Kernouf, à Romainville, celui de la famille Palaba de Chaumont, régularisée la semaine dernière. Celui de la maman de Patimat, en cours de régularisation après avoir été cachée pendant des semaines à Brest. Une victoire d'autant plus importante qu'il s'agit d'un cas dit « Dublin », explicitement exclu de la circulaire du 13 juin. Signalons enfin, parce que c'est le plus récent, le cas à Cholet de cette jeune mère d'un bébé de cinq mois, placée en rétention alors qu'elle allaitait son enfant. Un sevrage à la hache, façon Sarkozy. Les interventions du réseau, à Cholet d'abord, nationalement ensuite ont permis qu'elle soit libérée puis que son APRF soit cassé.

Rappelons que l'action du Réseau et celle de tous les collectifs qui ont participé aux actions ont permis, non seulement d'aider à la régularisation de centaines de jeunes lycéens devenus majeurs, mais aussi d'empêcher toute expulsion de jeunes scolarisés du 31 octobre à la fin de l'année scolaire. De la même façon elles ont considérablement limité le nombre de parents d'enfants scolarisés expulsés. Depuis la fin de l'année scolaire et bien que la circulaire du 13 juin exclut les jeunes majeurs de son champ d'application, le ministère n'a réussi à expulser que deux jeunes majeurs lycéens : Abdallah il y a 10 jours, Aminata la semaine dernière. Ce sont, à l'évidence deux cas de trop. Mais le ministre de l'Intérieur a dû payer ces expulsions du prix de la mobilisation de dizaines de policiers pendant des jours et d'une médiatisation sans précédent de ses exploits cynégétiques.

Pourtant, au-delà de ces faits, suffisamment nouveaux depuis plusieurs années pour mériter d'être signalés, l'événement le plus important provoqué par l'action des collectifs de sans papiers et le RESF nous semble être l'évolution d'une part de l'opinion sur la question de l'immigration et des sans papiers. La médiatisation des affaires des enfants et des parents sans papiers a été un cinglant démenti aux insinuations des ministres de l'intérieur successifs qui n'avaient de cesse de charger l'immigration de tous les péchés. Brutalement, le sans papier prenait le visage de l'élève de sa classe, du copain de ses enfants, de la maman qu'on côtoie tous les jours à la sortie de l'école. La multiplication des affaires, les centaines d'écoles concernées, les dizaines de visages vus à la télévision ont fait bouger les regards et la conscience d'une fraction de la population. Sur les familles, bien sûr. Mais aussi, plus largement sur l'ensemble des sans papiers. En prenant appui sur

la situation des familles, le RESF a fait avancer la cause de tous les sans papiers. Les quelque deux cent mille signatures recueillies par les pétitions UCIJ et RESF, les actions concertées conduites avec des syndicats aériens, l'engagement de personnalités, les prises de positions de personnalités politiques qu'on avait connues plus frileuses sur la question, les sondages et, pour finir, les reculs quand même imposés à Monsieur Sarkozy disent que les choses sont en train de changer. Nous sommes fiers d'y avoir contribué et nous continuerons

Pour le reste, pas grand chose à attendre de la garden party des préfets place Beauvau. Ce devait être, à l'origine, une harmonisation des conditions d'application de la circulaire du 13 juin. Il serait temps, s'agissant d'un texte paru il y a cinq semaines et censé perdre sa validité dans trois semaines !

Il est probable que les dossiers déposés par des familles sans papiers se comptent en dizaines de milliers. Des dizaines de milliers de familles répondent aux conditions posées par la circulaire : un enfant né en France ou entré avant l'âge de 13 ans et scolarisé depuis un an au moins, elles doivent être régularisées sans pinailler. Nous attendons du ministre qu'il demande aux préfets de comprendre un texte simple et de l'appliquer sans chercher midi à 14 heures même si la crainte qu'il éprouve de se faire gronder par M. Le Pen le conduira probablement à la jouer tout petit bras et à annoncer des chiffres minorés.

Concernant les catégories de sans papiers non mentionnées par la circulaire ou explicitement exclues de son champ d'application, le RESF continuera à mettre la réalité de leur situation en lumière et à appeler la population à se solidariser de toutes les catégories de sans papiers. Nous nous sommes rendus par deux fois à Roissy la semaine dernière pour tenter d'empêcher l'expulsion de jeunes majeurs. Aminata a été expulsée mais les deux lycéens chinois de Paris sont sortis de rétention (même si ce n'est pas gagné !), tout comme Ali le lycéen de Montpellier et d'autres. La maman de Patimat qui devait être réadmise en Allemagne -accords de Dublin (puis au Daghestan) sera espérons-nous régularisée tout comme la famille Sabirov (de Dôle) que le RESF a contribué à faire sortir du centre de rétention de Lyon St-Exupéry.

Ce bilan d'étape est, par définition, lacunaire. La bataille est en cours. A ce jour, la chasse à l'enfant longtemps promise par le ministre de l'Intérieur n'a pas pu s'ouvrir, même si rien n'est acquis pour les familles qui seront refusés et les jeunes majeurs. Mais le ministère de l'Intérieur sait maintenant qu'il aura à surmonter à chaque fois la colère et la détermination des enseignants, des parents, des élus, des citoyens, même au cœur de l'été. Soit dit en passant, les policiers et leurs syndicats, les personnels des préfectures et les préfets eux-mêmes peuvent être reconnaissants aux enseignants, aux parents et aux militants qui leur ont évité de passer leur été à pratiquer la traque des familles.

Quoi qu'il en soit, on continue.

Adresse postale : C/o EDMP 8 Impasse Crozatier 75012 Paris

educsansfrontieres.free.fr

www.educationsansfrontieres.org

Contact sur ce dossier : Richard Moyon 06 12 17 63 81